

ÉDITO

Pour des mesures à la hauteur de l'urgence économique, sociale et écologique !

Après des mois d'expression de revendications pour une plus grande justice sociale des retraité.e.s et des actif/ve.s (appels intersyndicaux, « gilets jaunes »...), Emmanuel Macron s'est enfin exprimé lundi 10 décembre.

Comme entrée en matière, il a condamné les violences. Mais il est resté muet sur les brutalités policières contre des manifestants et des journalistes par le moyen d'armes blessantes et mutilantes, qu'il faut interdire (Flash-Ball, grenades de désencerclement)¹.

Emmanuel Macron a manœuvré en recul en annonçant une augmentation de 100 € (qui ne coûtera rien aux employeurs) pour celles et ceux qui gagnent le Smic (dont le mécanisme confus n'est pas une revalorisation du Smic), en revenant sur l'augmentation de la CSG pour celles et ceux dont le revenu fiscal de référence² n'excède pas un certain niveau (2 000 € par mois pour un célibataire, 2 850 € par mois pour un couple). Nos catégories de retraité.e.s, comme celles qui sont déjà exonérées, resteront pénalisées. Il a annoncé le retour à la défiscalisation des heures supplémentaires, dont on sait qu'elle fait à la fois baisser les impôts et freine l'accès à l'emploi, tandis que chômage et précarité ne cessent de croître !

Le chef de l'État est resté muet sur toute revalorisation globale des salaires et des retraites, tant pour le public que le privé, alors que l'inflation va dépasser 1,9 %. Seul.e.s les salarié.e.s du privé pourront percevoir une prime... soumise au bon vouloir de l'employeur et défiscalisée.

Il est resté muet sur des mesures comme l'encadrement des prix des loyers, une baisse des prix des transports publics ou un réel reste à charge zéro pour les lunettes et prothèses, ce qui augmenteraient le pouvoir d'achat, sur un regain de services publics, qui ne cessent de se dégrader (santé, poste...) et sur l'urgence écologique.

Il est resté muet sur le mouvement en cours des lycéen.ne.s contre la réforme du lycée et Parcoursup, et pour de meilleures perspectives d'avenir ; mais aussi sur

le mouvement en cours contre l'augmentation de droits d'inscription à l'université. Au contraire, il s'est félicité de sa politique éducative.

Mais Emmanuel Macron a clairement marqué sa volonté de poursuivre sa politique en justifiant la suppression de l'ISF, en ne remettant pas en cause le CICE ou le CIR. Ainsi donc, les mesures seront financées par les contribuables – les classes moyennes notamment – et le budget de l'État. Emmanuel Macron a affirmé sa volonté de poursuivre les réformes annoncées. C'est notamment le cas de celle des retraites, dont l'objectif est de contenir la part de PIB qui leur est consacrée³. Comme il y aura plus de retraité.e.s, les nouvelles retraites baisseraient et les pensions des actuel.le.s retraité.e.s seraient touchées (cf. l'abandon de l'indexation sur les prix déjà décidée pour 2019). Qui plus est, de nouvelles règles de réversion pourraient rendre caduque cette notion pour la ou le survivant.e : ainsi, si l'on plafonne le revenu du survivant à la moitié du revenu du ménage, celui ou celle qui aurait la plus grosse pension ne toucherait rien.

Si elles apportent un mieux-être temporaire à certaines catégories, les annonces faites par Emmanuel Macron ne répondent ni aux enjeux de justice sociale, ni aux besoins de la population. C'est pourquoi il est nécessaire de participer à toutes les initiatives qui s'organisent de manière unitaire large, notamment à l'appel du « groupe des 9 » pour les retraité.e.s :

- pour l'abandon de la hausse de la CSG dès 2019 ;
- pour une revalorisation substantielle des pensions en 2019, avec indexation sur les salaires. ● **10 DÉCEMBRE 2018**

Michelle Lauton

1. www.ldh-france.org/interdire-lusage-des-flash-ball-et-grenades-pour-le-maintien-de-lordre.

2. Attention, ce n'est pas le montant de la pension ; cela comprend les revenus annexes. www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13216.

3. Voir le dossier « Retraites » dans *Le SNESUP* n° 670-671 : www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-670-671-decembre-2018-janvier-2019.

Pourquoi as-tu choisi de devenir professeure émérite lors de ton départ en retraite ?

Pour continuer mes activités scientifiques au sein du laboratoire que j'ai dirigé de 1991 à 2012, pour participer à l'encadrement des jeunes doctorants même si je ne peux plus prendre de nouveaux doctorants en pleine responsabilité, pour rester en contact avec mes collègues et amis. D'autre part, cela me permet de conserver tous mes droits à l'information et à la vie de l'université et facilite grandement mon activité syndicale. J'ai beaucoup plus de temps libre que mes camarades débordés de travail.

Comment concilies-tu tes activités scientifiques et d'autres occupations ?

Ce qui est parfait avec l'éméritat est que je suis complètement libre de la répartition de mon temps. Je l'organise comme je veux, selon les échéances (soutenances de thèse, réponse à des appels à projets, séminaires, missions, activité syndicale, etc.).

Et je peux partir en vacances sans rendre de comptes à personne, m'occuper de ma famille comme je le souhaite, prendre des week-ends prolongés sans problème. C'est la vie rêvée.

J'ai la chance de pouvoir conserver un bureau dans mon labo et de bénéficier de missions, en particulier pour pouvoir continuer à développer la coopération de Paris-I et de mon labo avec La Havane.

Le gouvernement a étendu l'éméritat aux MCF titulaires d'une HDR.

Les attendus de l'accès à l'éméritat, des conditions de son exercice et des moyens dévolus – que ce soit pour les professeurs ou les MCF – sont aujourd'hui très disparates d'un établissement à l'autre (critères, sine die ou durée limitée, modalités...).

Est-ce bien ainsi, ou devrait-il y avoir un certain cadrage ? Si oui, quelles propositions pourrait-on faire ?

Oui, les moyens donnés aux émérites varient beaucoup d'une université à une autre. C'est très lié aux conditions matérielles et finan-

cières des laboratoires qui ont des ressources et aussi aux manières de les gérer très différentes, et pas toujours liées aux conditions objectives. Il s'agit quelquefois de règlements de comptes, d'animosité. D'autres fois d'un vrai problème de manque de locaux et de bureaux.

Il y a un équilibre à trouver parce qu'il est important de passer la main pour le renouvellement de la dynamique scientifique, pour que les collègues plus jeunes puissent faire leurs recherches en toute autonomie.

Je crois que l'éméritat devrait être accordé pour une durée assez longue, comme à Paris-I, ce qui évite d'avoir à refaire des dossiers trop souvent, et pourquoi pas d'une manière définitive. À part ça, les conditions matérielles, les moyens pour les missions doivent être discutés à l'intérieur des labos et la répartition se doit d'être équitable selon les ressources disponibles et les besoins de chacun. Les émérites ne peuvent pas être prioritaires si les ressources sont trop limitées, mais ils ne doivent pas être exclus non plus.

Ça semble très difficile d'avoir un cadrage trop précis nationalement, mais ce serait déjà bien si les termes actuels qui définissent l'éméritat étaient respectés partout. Par exemple, l'interdiction de diriger des thèses en responsabilité peut se comprendre puisque l'émérite peut du jour au lendemain cesser son encadrement, mais il devrait être possible de coencadrer officiellement et pas seulement officieusement, comme c'est le cas très souvent.

Certains universitaires très impliqués dans leurs activités pédagogiques, scientifiques et de diffusion des connaissances (rédaction de supports, préparation d'expositions, innovations pédagogiques, numériques...) les poursuivent après leur départ en retraite. Ne faudrait-il pas étendre la notion d'éméritat ?

Il faudrait mettre en valeur l'honorariat pour les MCF non HDR et leur donner le même accès aux ressources de l'université qu'aux émérites, s'ils le souhaitent.

Syndicalisme des retraité.e.s en décembre 2018

Dans cet article, pour répondre aux questions de retraité.e.s et à la veille du congrès de la FGR-FP (avril 2019), nous présentons les diverses organisations représentant les retraité.e.s et leurs relations. Nous n'aborderons pas ici le militantisme des retraité.e.s dans d'autres organisations (humanitaire, défense des droits, scientifique...).

Chaque syndicat organise de façon autonome le traitement de ses syndiqué.e.s retraité.e.s. Au SNESUP, les syndiqué.e.s restent dans leur section d'établissement ou sont regroupé.e.s dans une section nationale, selon leur choix. L'ensemble des syndiqué.e.s se retrouvent dans un secteur avec ses priorités propres, mais qui recoupent aussi en partie celles des secteurs SDP, Recherche et Droits & Libertés. Le secteur Retraité.e.s prépare la réflexion sur les mandats du SNESUP (eux-mêmes validés par le congrès ou la Commission administrative) et les actions des retraité.e.s. Il élabore *La Lettre aux retraité.e.s* envoyée par courrier électronique aux adhérent.e.s et mise en ligne sur le site (environ six par an). Des réunions locales ou nationales, en présentiel ou à distance, sont organisées. Aujourd'hui, les coresponsables de ce secteur sont MICHELLE LAUTON, JEAN AMAR, JEAN-MARIE CANU et HERVÉ LELOUREC.

Dans la FSU

La structure s'appelle **SFR** (section fédérale Retraité.e.s). L'échelon national est la **SFRN** et le départemental, la **SFRD**. Actuellement, Jean-Marie Canu (représentant de l'École émancipée), Michelle Lauton (comme membre du CDFN – organe de direction de la FSU) et Hervé Lelourec (comme représentant du SNESUP) sont membres de la SFRN. Cette dernière est en charge du bulletin FSU *POUR Retraité.e.s*. Elle organise des Journées d'automne et des stages concernant les problèmes des retraité.e.s. Des représentant.e.s de la FSU participent au niveau national à des réunions intersyndicales, des réunions avec les différents ministères, et représentent la FSU dans divers organismes nationaux (Conseil de l'âge, partie du Haut-Conseil de l'enfance, de la famille et de l'âge). Il en est de même au niveau local (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, intersyndicales, administrations locales...).

Un.e adhérent.e SNESUP qui veut militer avec les retraité.e.s FSU au niveau local va donc à la SFRD, avec les retraité.e.s militant.e.s du SNES, du SNUIPP...

La FGR-FP, une association dans la fonction publique au statut très particulier

Il existe une association regroupant des syndicats et des adhérent.e.s direct.e.s, relevant uniquement de la fonction publique (a priori les trois versants, mais en réalité la seule FPE) : la FGR-FP (Fédération générale des retraité.e.s de la fonction publique), initialement diverse. À la suite du départ du SE-UNSA (2015), et à la diminution du nombre d'adhérent.e.s direct.e.s, ses adhérent.e.s sont très majoritairement FSU, malgré la création d'une association de syndiqué.e.s UNSA désirant rester à la FGR-FP. Par ailleurs, les adhérent.e.s sont essentiellement enseignant.e.s, ce qui pose la question de l'avenir de cette organisation.

Le SNESUP est adhérent (depuis une date que nous ne retrouvons pas), donc tout.e syndiqué.e SNESUP est automatiquement adhérent.e à la FGR-FP, selon les statuts de cette association. Le SNESUP est présent dans la Commission exécutive de la FGR-FP (Michelle Lauton, qui a remplacé Marcel Brissaud et Pierre Duharcourt). Des adhérent.e.s SNESUP ont choisi de consacrer leur énergie militante là plutôt qu'à la SFRD. La redondance des deux structures (SFR et FGR) – même si la SFR regroupe aussi des retraité.e.s de la territoriale et d'autres secteurs – est un facteur de dispersion. Cependant, outre l'attachement « sentimental », certain.e.s peuvent défendre l'existant parce que chaque structure est représentée (ou non) dans certaines intersyndicales ou certaines instances. En l'état actuel, malgré les difficultés, la FGR continue son action avec succès, notamment au sein du G9 (*voir ci-après ce qu'est le « groupe des 9 »*).

Elle est partenaire avec le pôle des retraités de la fonction publique : ANR (postes et télécoms), UNRP (police), UNPRG (gendarmerie), FNOM (officiers marins), qui s'élargirait à une association de sous-officiers. Les congrès de la FGR-FP (en avril 2019) et de la FSU (en décembre 2019) auront à réfléchir sur ces questions.

Quel est l'environnement syndical ?

Les confédérations syndiquent leurs retraité.e.s dans des UCR (Union confédérale des retraité.e.s). Une intersyndicale dite « inter-UCR » regroupe CGT, FO, CFDT, CFTC, CFE-CGC, FGR-FP et UNSA. La CFDT s'est toujours opposée à l'entrée de la FSU et de Solidaires dans cette inter-UCR.

Mais avec les différentes réformes et les prises de position des uns et des autres, une autre forme d'unité est apparue, plus cohérente, sur une plate-forme revendicative largement commune : le « groupe des 9 ». Il comprend des syndicats et des associations : CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR (Fédération nationale des associations loisirs et solidarité des retraités, créée par la CGT en 1981) et Ensemble & Solidaires-UNRPA (Union nationale de retraités et personnes âgées, créée en 1945).

Les dernières luttes d'octobre dernier ont vu émerger des convergences dans le mouvement des retraité.e.s, puisque dix-huit organisations ont participé au mouvement du 18 octobre.

**Jean Amar, Jean Marie Canu,
Michelle Lauton et Hervé Lelourec**

Retour des Journées d'automne

Chaque année, la section fédérale Retraité.e.s de la FSU propose un stage de formation syndicale de deux jours, appelé Journées d'automne.

Revenons sur deux thèmes : la perte d'autonomie et la fiscalité, qui ont été traités, entre autres, les 15 et 16 octobre derniers.

Pour la perte d'autonomie et son financement, Caroline Fiat (députée de Meurthe-et-Moselle, LFI) et Malika Belarbi (CGT-Santé) sont intervenues tour à tour. Toutes deux aides-soignantes, elles ont décrit la situation catastrophique des Ehpad, où les personnes rentrent de plus en plus tard, lorsque leur maintien à domicile devient trop difficile. Les conditions d'accueil des hébergé.e.s venu.e.s finir leur vie en Ehpad (surtout pour les privés) sont scandaleuses : obligation d'arrêter de fumer, interdiction du vin, couches en nombre insuffisant et de mauvaise qualité... Elles ont parlé de « *maltraitance gouvernementale* » puisque le rapport est sur le bureau de la ministre et que rien n'est fait. Il faut interdire les Ehpad privés (intéressés surtout par le fameux « or gris » pour leurs actionnaires) et doubler le nombre de soignant.e.s. Actuellement, le ratio est de 0,24 soignant par personne ; la ministre prétend rectifier en précisant que c'est en réalité 0,6, mais elle mélange abusivement soignants et personnels toutes catégories confondues. Cette mesure coûterait environ 8 milliards d'euros. À titre de comparaison, notons que le ratio est 1,2 soignant par personne en Allemagne !

À la tribune aussi, Claudette Brialix, présidente de la FNAPAEF (Fédération nationale des associations et amis des personnes âgées et de leurs familles), membre du HCA (Haut-Conseil de l'âge), est intervenue pour dire que l'Ehpad se retrouve à accueillir toutes celles et tous ceux qui n'ont plus de place ailleurs, notamment en maintien à domicile : les associations d'aide à domicile font faillite, les conditions de maintien ne sont pas réalisées (problème du manque de médecins...). Les aides, principalement des femmes, sont exploitées : très mal payées, à temps partiel, avec des horaires à trous. Concernant les Ehpad privés, Claudette Brialix mentionne qu'ils poursuivent parfois en justice les familles qui osent se plaindre.

Pour la FSU, Marylène Cahouet rappelle la revendication d'un service public de l'aide à do-



micile, de la liberté de choix entre maintien à domicile et Ehpad et de la suppression du reste à charge, qui doit être financé par la Sécurité sociale. Sur le financement de la perte d'autonomie, la FSU prend position pour qu'il soit assuré dans le cadre d'un « 5^e risque » (à l'intérieur de la branche maladie) et non pas d'une « 5^e branche » (à part, isolée de manière spécifique).

Sur la fiscalité, c'est Anne Guyot-Welke, porte-parole de Solidaires-Finances publiques, qui a présenté le contexte et les enjeux. D'abord, les mesures récentes (suppression de l'ISF, « flat tax » de 30 % sur les revenus financiers) contribuent aux inégalités croissantes entre les riches et les moyens/pauvres. La notion de progressivité de l'impôt disparaît encore plus. Quant au prélèvement à la source, il est peu compatible avec notre système (quotient familial, réductions...). L'introduction d'un tiers collecteur fait disparaître le lien direct, avec risque de déperdition, analogue à ce qui se passe dans la fraude à la TVA. Enfin, il y a le risque que le gouvernement cherche ensuite à décider d'un taux unique de l'IRPP, au prétexte de simplifier.

Hervé Lelourec